



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
BRETAGNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Rennes, le 15 septembre 2022

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### QUALITÉ DE L'AIR

#### Ouverture de l'enquête publique sur le 3<sup>e</sup> plan de protection de l'atmosphère (PPA) de Rennes Métropole

**Une enquête publique est ouverte, du 19 septembre au 21 octobre 2022, auprès des habitants des 43 communes de Rennes Métropole, sur le projet de 3<sup>e</sup> plan de protection de l'atmosphère de Rennes Métropole (PPA), dans le cadre de sa procédure d'approbation préfectorale.**

Les plans de protection de l'atmosphère (PPA) sont établis pour **5 ans** sous l'autorité des préfets de département et mettent en place des **mesures de réduction des émissions de polluants atmosphériques et d'amélioration de la qualité de l'air.**

**Obligatoires dans toutes les agglomérations de plus de 250 000 habitants**, comme Rennes Métropole, leur objectif est de **protéger la santé des populations et l'environnement** en maintenant ou ramenant les concentrations en polluants dans l'air à des niveaux inférieurs aux valeurs limites réglementaires.

Le **3<sup>e</sup> PPA** de Rennes métropole couvrira la période **2022-2027, avec une portée préventive**, du fait de l'absence de dépassement de normes à la date de son élaboration. Il concernera principalement les **particules fines** et le **dioxyde d'azote**. Il traitera également des thèmes de l'**ammoniac** et des **pesticides**.

Le 3<sup>e</sup> PPA a été élaboré par le préfet d'Ille-et-Vilaine, avec l'appui de la DRÉAL Bretagne, en association avec les élus de Rennes Métropole et de la Ville de Rennes, et avec le concours de l'ARS Bretagne et de l'association agréée Air Breizh.

La construction du plan d'actions a été réalisée en associant également différents acteurs de la qualité de l'air du territoire, notamment des associations et fédérations (MCE, AILE, ABIBOIS etc.), mais aussi des chambres consulaires (CRAB) et des experts (EHESP).

**Les modalités d'organisation et de participation à l'enquête sont précisées sur le site internet de la DREAL : <https://www.bretagne.developpement-durable.gouv.fr/consultations-du-public-r649.html>**

**Service du Cabinet  
Pôle communication interministérielle**

Tél : 02 99 02 11 81

Mél : [pref-communication35@ille-et-vilaine.gouv.fr](mailto:pref-communication35@ille-et-vilaine.gouv.fr)